

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION DU TICKET SMS SUR LES LIGNES CAR EXPRESS 10, 11 et 12

Les présentes conditions générales (ci-après désignées les « Conditions Générales ») ont pour objet de régir les conditions d'achat et d'utilisation du Ticket SMS utilisable sur les lignes Car Express 10, 11 et 12 exploitées par Les AUTOCARS HIRUAK BAT et s'appliquent à tout Client acheteur d'un Ticket SMS. Elles forment avec le Règlement d'exploitation du service et les Conditions Commerciales d'Utilisation du Titre de transport, le contrat de transport régissant les obligations entre les AUTOCARS HIRUAK BAT applicable aux lignes Car Express 10, 11, 12. L'intégralité des Conditions Générales et le Règlement d'exploitation du service sont disponibles sur le site internet www.autocars-hiruak-bat.com

1. DÉFINITIONS

Les termes des présentes dont la première lettre figurera en majuscule auront, pour l'interprétation des Conditions Générales et sans qu'il y ait lieu de distinguer entre le pluriel et le singulier, la signification suivante :

Application de contrôle	s'entend de l'application mobile utilisée par le personnel de contrôle des AUTOCARS HIRUAK BAT
Client	s'entend de l'acheteur d'un Ticket SMS qui envoie une demande de Titre de transport au numéro court 93 064 par SMS depuis son téléphone mobile personnel ou professionnel ou la personne voyageant avec un Ticket SMS.
Les Autocars Hiruak Bat ou Société	s'entend de la société AUTOCARS HIRUAK BAT, dont le siège social est situé 26 avenue de Navarre, 64120 SAINT PALAIS
Les lignes Car Express 10, 11, 12	s'entend des lignes interurbaines dont la société AUTOCARS HIRUAK BAT sont le délégataire.
SMS	s'entend du Short Message Service, désignant un message court de 160 caractères.
SMS+	s'entend du service de micro-paiement par SMS.
Ticket SMS	s'entend du Titre de transport qui constitue un contrat entre le Client et LA SOCIETE AUTOCARS HIRUAK BAT et qui consiste en un code de commande personnalisé figurant dans un SMS (messagerie mobile), « nominatif » en ce sens qu'il ne peut être utilisé que par le propriétaire du téléphone mobile sur lequel il a été commandé. Il consiste en un Ticket SMS 2 heures
Ticket SMS 2 heures	s'entend du Titre de transport acheté par SMS et valable uniquement sur les lignes Car Express 10, 11, 12 120 minutes suivant la réception du SMS faisant office de Ticket SMS, la durée de validité étant inscrite dans le SMS reçu.
Numéro de commande	s'entend du numéro court SMS (93 064) auquel le Client doit envoyer une commande de Titre de transport par SMS, accessible à tout Client disposant d'un numéro de téléphone français enregistré chez un opérateur français compatible.



2. OBJET ET APPLICABILITÉ

2.1. Les présentes Conditions Générales définissent les modalités de vente par SMS de Tickets de transport valables sur les lignes Car Express 10, 11 et 12

2.2. La commande de Ticket SMS via le Numéro de commande est réservée aux Clients ayant pris connaissance des Conditions Générales dans leur intégralité préalablement à chaque commande : toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client des présentes Conditions Générales.

2.3. Aucune condition particulière autre que celle de la Société ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de cette dernière, prévaloir sur les présentes Conditions Générales. Toute clause contraire opposée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la Société, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à la connaissance de cette dernière.

2.4. La Société se réserve le droit de modifier les termes des Conditions Générales à tout moment. Les nouvelles modifications s'appliqueront dans un délai de quinze (15) jours à compter de leur publication sur le site www.autocars-hiruak-bat.com. Toutefois, pour les ventes préalablement conclues, les dispositions applicables seront celles en vigueur au jour de la commande par le Client.

3. CAPACITÉ

Le Client déclare être capable juridiquement de contracter - ou, le cas échéant, de disposer de l'accord préalable de ses représentants légaux - et utiliser le Ticket SMS conformément aux présentes CGV.

4. COMMANDE ET ACHAT

4.1. Le Client a la possibilité de passer sa commande de Ticket SMS uniquement via un téléphone mobile personnel ou professionnel disposant nécessairement de l'option SMS+.

4.2. Pour obtenir le Ticket SMS 2 heures, le Client doit envoyer par SMS au Numéro de commande, le code de commande composé de « BUS » et du numéro de la ligne de bus (les majuscules et minuscules n'ont pas d'influence sur la validité du Ticket). Exemple de code de commande pour une utilisation de la ligne 11 : « BUS 11 ». Les codes synonymes du type « BUS11 » par exemple sont aussi acceptés.

4.3. Suite à la commande du Client, celui-ci reçoit un SMS du Numéro de commande faisant office de Titre de transport et constitutif du Ticket SMS.

4.4. En cas d'erreur dans l'envoi du message par le Client au Numéro de commande (code de commande non valide), le Client reçoit un message lui indiquant que l'achat n'a pu être effectué. Ce message d'erreur envoyé par SMS par le Numéro de commande ne constitue pas un Titre de transport valable sur les lignes Car Express 10, 11 et 12 et n'est donc pas payant. Afin de rectifier sa commande, le Client doit envoyer de nouveau le code par SMS au Numéro de commande pour acheter un Ticket SMS et voyager de manière régularisée sur les lignes Car Express 10, 11 et 12.



4.5. Si le Client ne reçoit pas de SMS de la part du Numéro de commande lui confirmant qu'il a bien acheté un Ticket SMS, cela signifie que l'acte d'achat du Ticket SMS n'a pas été effectué. Le coût d'achat du Ticket SMS ne sera alors pas facturé au Client. Afin d'obtenir un Ticket SMS valide, le Client doit réitérer sa commande ou bien acheter un Titre de transport physique auprès du conducteur.

4.6. Le Client ne peut acheter qu'un seul Ticket SMS par SMS envoyé. Si des voyageurs souhaitent voyager à plusieurs en achetant des Tickets SMS, ils doivent chacun acheter un Ticket SMS à partir de leur téléphone portable ou acheter plusieurs Tickets SMS à partir d'un même téléphone. Dans ce cas, le Client détenteur du téléphone qui servira à acheter les Tickets SMS doit envoyer le code de commande par SMS au Numéro de commande autant de fois qu'il y a de voyageurs (par exemple, le Client doit envoyer 3 SMS au Numéro de commande pour le compte de 3 voyageurs). Les Tickets SMS achetés étant conservés uniquement sur le téléphone portable ayant servi à effectuer l'achat, le Client et les voyageurs pour lesquels il a acheté et possède un Ticket SMS, doivent rester ensemble tout au long de leur voyage sur les lignes Car Express 10, 11 et 12. En cas de contrôle, tous les Tickets SMS reçus devront être présentés par le Client au représentant de l'entreprise (conducteur ou autre personne)

4.7. Le Client doit acheter son Ticket SMS avant de monter dans un des véhicules des lignes Car Express 10, 11 et 12.

4.8. Ainsi, le Client doit effectuer l'achat du Ticket SMS au plus tard quand le véhicule est à l'approche de l'arrêt auquel le Client se trouve. En cas de contrôle, l'agent assermenté ou le représentant de l'entreprise (conducteur ou autre personne) vérifiera que le Ticket SMS a bien été acheté avant que le Client monte dans le véhicule, et non pas à l'intérieur du véhicule ou lors d'un contrôle par un agent assermenté ou un représentant de l'entreprise (conducteur ou autre personne)

4.9. Pour pouvoir acheter son Titre de transport par SMS, le Client doit :

- Disposer d'un téléphone portable en état de fonctionnement et qui permet d'envoyer des SMS ;
- S'assurer que le téléphone portable aura suffisamment de batterie sur la durée de validité du Ticket SMS ;
- Être physiquement en France, dans une zone géographique couverte par le réseau de son opérateur téléphonique ;
- S'assurer que son téléphone mobile reçoit le signal réseau permettant d'envoyer et de recevoir un SMS ;
- Avoir une carte SIM française reconnue par les opérateurs téléphoniques Orange, SFR, Bouygues Telecom.
- Disposer d'un abonnement pour son téléphone mobile ou d'une carte prépayée disposant d'un montant suffisant pour acheter le Ticket SMS chez l'un des opérateurs téléphoniques suivants : Orange, SFR, Bouygues Telecom.



5. DÉLAIS DE RÉTRACTATION

5.1. Le Ticket SMS n'est ni modifiable, ni annulable sauf en cas de faute ou évènement imputable à l'exploitant.

5.2. Tous les Tickets SMS vendus par la Société via le Numéro de commande sont valables pour la seule date qui est mentionnée sur chacun d'eux. De ce fait, conformément aux dispositions des articles L221-2-9° et L221-18 et suivants du Code de la consommation, les Clients ne bénéficient d'aucun délai de rétractation.

6. PRIX, PAIEMENT ET FACTURATION

6.1. Le montant du prix d'un Ticket SMS 2 heures (unité) est de deux (2) euro et vingt (20) centimes d'euros (2,20 €) au 1er janvier 2020, ci-après « le Prix », en dehors du coût du SMS facturé par l'opérateur le cas échéant. En tout état de cause, le SMS envoyé par le Client au Numéro de commande pour acheter le Ticket SMS est considéré comme un SMS surtaxé, le SMS n'est pas compris dans le forfait SMS de l'opérateur.

6.2. Le Prix du Ticket SMS est soit :

- Ajouté à la facture mensuelle de téléphone mobile des Clients détenteurs d'un abonnement téléphonique auprès d'un des opérateurs mentionnés dans les présentes ;
- Déduit de la somme restante sur la carte prépayée pour les voyageurs utilisant ce mode. Si le montant restant sur la carte prépayée est inférieur au Prix, l'achat du Ticket SMS ne peut alors pas avoir lieu, comme précisé dans l'article 4.5.

6.3. LES AUTOCARS HIRUAK BAT se réservent le droit de refuser tout nouvel achat à un débiteur avec lequel un litige relatif au paiement d'un achat antérieur est toujours ouvert. En cas d'impayé, le payeur est susceptible d'être inscrit dans le traitement de gestion des impayés.

7. CONFIRMATION DE LA COMMANDE DE TICKET SMS

7.1. Le Ticket SMS reçu par le Client suite à sa commande contient les informations suivantes :

- La date de validité du Ticket SMS
- L'heure de début de validité du Ticket SMS
- L'heure de fin de validité du Ticket SMS
- Le code de contrôle permettant de vérifier la validité du Ticket SMS par un agent assermenté ou un représentant de l'entreprise (conducteur ou autre personne)

7.2. Ces informations permettent de prouver la validité du Ticket SMS et seront contrôlées par un agent assermenté ou un représentant de l'entreprise (conducteur ou autre personne)



8. UTILISATION DES TICKETS SMS

8.1. Le Ticket SMS 2 heures est valable uniquement sur les lignes Car Express 10, 11, 12 durant les 120 minutes suivant la réception du SMS faisant office de titre de transport, la durée de validité étant inscrite dans le SMS reçu. Durant ces 120 minutes, le Client peut effectuer une correspondance. Si le Client se trouve toujours dans un véhicule de ligne Car Express 10, 11, 12 au-delà de 120 minutes, il doit alors acheter un autre titre de transport pour voyager en toute régularité sur le réseau. L'aller-retour sur une même ligne avec un même titre de transport est interdit.

8.2. Le Ticket SMS est valable sur les lignes Car Express 10, 11 et 12.

8.3. Aucun remboursement de Ticket, même partiel, ne sera effectué en cas de journées gratuites décidées par l'Autorité Organisatrice ou de perturbations du réseau (intempéries, incidents, manifestations, grèves...), en dehors des cas prévus par la loi sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres réguliers de voyageurs et ses modalités pratiques définies par l'Autorité Organisatrice.

8.4. Le Ticket SMS étant valable immédiatement à compter de la réception du SMS prouvant son achat, il ne peut être acheté à l'avance pour une utilisation ultérieure. Sous réserve de l'article 9 ci-dessous, le Ticket SMS doit être conservé par le Client dans son téléphone portable jusqu'à la fin de son voyage sur les lignes Car Express 10, 11 et 12. Si le Client efface par erreur le Ticket SMS de son téléphone portable, il sera redevable d'une amende pour défaut de titre de transport au tarif en vigueur tel qu'affiché dans le règlement d'exploitation. Il devra ensuite effectuer une réclamation pour demander l'annulation de son procès-verbal.

8.5. Le Ticket SMS consistant en un SMS sur un téléphone portable du Client, ne peut pas être validé sur les valideurs présents à l'intérieur des véhicules des lignes Car Express 10, 11 et 12 destinés aux cartes de transport. Le Ticket SMS à partir de sa réception sur le téléphone mobile, est considéré par défaut comme un ticket validé même en cas de correspondance.

8.6. Toutefois, à chaque montée dans un véhicule lignes Car Express 10, 11 et 12 et comme précisé sur le Ticket SMS, le Client devra présenter son téléphone au conducteur afin de justifier de la possession d'un Ticket SMS en cours de validité.

8.7. En cas de contrôle par un agent assermenté ou un représentant de l'entreprise (conducteur ou autre personne), le Client doit être en capacité de présenter son Ticket SMS.

8.8. Lors d'un contrôle effectué par un agent assermenté ou un représentant de l'entreprise (conducteur ou autre personne), le Client doit présenter l'écran de son téléphone portable à l'agent assermenté afin que celui-ci puisse lire les informations présentes dans le Ticket SMS et recopier le code de vérification dans son portable de contrôle.



8.9. Si l'agent assermenté ou un représentant de l'entreprise (conducteur ou autre personne) le demande, le Client doit faire défiler le texte du Ticket SMS, de façon à ce que l'agent assermenté ou le représentant de l'entreprise puisse lire le Ticket SMS dans sa totalité et procéder à sa validation.

8.10. Le téléphone portable doit être tenu par le Client de manière à ce que l'agent assermenté ou le représentant de l'entreprise (conducteur ou autre personne) puisse effectuer son contrôle. L'agent assermenté ou le représentant de l'entreprise (conducteur ou autre personne) n'a donc pas à prendre en main le téléphone portable du Client.

9. VALIDITÉ DU TICKET SMS

9.1. Si le Client ne peut montrer son Ticket SMS à l'agent assermenté ou au représentant de l'entreprise (conducteur ou autre personne), il s'expose à une amende d'un montant au tarif en vigueur pour défaut de détention de titre de transport quelle que soit la raison de la non présentation du Ticket SMS, notamment, batterie du téléphone déchargée, écran du téléphone cassé, téléphone perdu ou volé au cours de la durée de validité du titre de transport ou toute autre cause de détérioration du Ticket SMS le rendant illisible.

9.2. Lors d'un contrôle, l'agent assermenté ou un représentant de l'entreprise (conducteur ou autre personne) vérifie la validité du Ticket SMS grâce au code de contrôle présent dans le Ticket SMS sur le téléphone portable du Client.

9.3. Pour être valable, le Ticket SMS doit être présenté sur le téléphone ayant servi à son achat. Lors du contrôle, l'agent assermenté ou un représentant de l'entreprise (conducteur ou autre personne) pourra, grâce à l'Application de contrôle, vérifier que le Ticket SMS est bien présenté sur le téléphone portable ayant servi à son achat. Dans le cas contraire, le Client s'expose à une amende d'un montant au tarif en vigueur pour ticket falsifié.

9.4. Si l'état du téléphone portable du Client ne permet pas une lecture optimale du Ticket SMS (écran cassé, défaut manque de luminosité, etc.), le Ticket SMS peut être considéré comme non valable par l'agent assermenté ou un représentant de l'entreprise (conducteur ou autre personne)

9.5. Si le Client, lors d'un contrôle, n'a pas pu montrer son SMS de confirmation d'achat du Ticket SMS alors qu'il a acheté un Ticket SMS et que de ce fait, un procès-verbal d'infraction a été établi, il devra effectuer une réclamation pour demander l'annulation de son procès-verbal à l'adresse mail contact@autocars-hiruak-bat.com :

- Le procès-verbal d'infraction pourra être annulé si le Client est en capacité de prouver son achat de Ticket SMS sur présentation du SMS de confirmation reçu. Le code inscrit dans le SMS sera alors vérifié par les équipes du service recouvrement ainsi que la date et l'heure de fin de validité du Ticket SMS.
- Si le Client est dans l'incapacité de prouver son achat de Ticket SMS, une recherche pourra être effectuée via l'Application de contrôle afin de vérifier si le numéro du téléphone présenté figure dans la liste des numéros ayant procédé à un achat pour la date et l'heure



concernée. Si le numéro du téléphone ne figure pas dans la liste, le Client devra alors payer la totalité de son amende pour défaut de titre de transport au tarif en vigueur.

10. TRANSFERT DU TICKET SMS

10.1. Le Client ne peut en aucun cas céder son Ticket SMS à un tiers. Toute cession du Ticket SMS est considérée comme un acte de fraude.

10.2. Toute utilisation frauduleuse du Ticket SMS constatée lors d'un contrôle entraîne l'interdiction d'accès au moyen de transport.

10.3. En cas de cession du Ticket SMS, le Client s'expose à une amende au tarif en vigueur tel qu'affiché dans le règlement d'exploitation.

11. RESPONSABILITÉ ET GARANTIES LIÉES AU NUMÉRO DE COMMANDE

11.1. Il n'est pas garanti que le Numéro de commande soit exempt d'anomalies, d'erreurs ou de bugs, ni que ceux-ci pourront être corrigés. De même, il n'est pas garanti que le Numéro de commande fonctionnera sans interruption ou panne de réseau téléphonique, ni encore qu'il soit compatible avec un matériel ou une configuration particulière autre que celle expressément validé par la Société.

11.2. En aucun cas la Société n'est responsable de tout type de dommage prévisible ou imprévisible découlant de l'utilisation ou de l'impossibilité totale ou partielle d'utiliser le Numéro de commande.

11.3. Le Client déclare connaître les caractéristiques et les limites d'un réseau téléphonique, en particulier ses aléas et risques liés à l'état du réseau. Le Client déclare avoir vérifié que la configuration du téléphone mobile qu'il utilise ne contient aucune anomalie ou contradiction avec la passation d'une commande et qu'il est en parfait état de fonctionnement.

12. DONNÉES PERSONNELLES

12.1. AUTOCARS HIRUAK BAT propose des supports anonymes permettant de ne pas figurer dans le fichier client et de préserver l'anonymat des déplacements.

12.2. Les données collectées font l'objet d'un traitement automatisé dont les finalités sont la gestion du titre de transport, la prospection commerciale, la prévention et la gestion des impayés, du vol et de la perte de titres de transports, la réalisation d'analyses statistiques, ainsi que la lutte contre la fraude pendant toute la durée de validité du titre de transport du Client. Elles sont destinées aux services de la société AUTOCARS HIRUAK BAT qui est responsable du traitement, ainsi que, le cas échéant, à ses prestataires situés dans l'Union Européenne. Les données du Client sont conservées pour les durées nécessaires à la gestion administrative et comptable des services souscrits et la promotion des services de la société AUTOCARS HIRUAK BAT. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre politique de confidentialité, disponible sur le site internet www.autocars-hiruak-bat.com



AUTOCARS HIRUAK BAT, 26 avenue de Navarre, 64120 SAINT PALAIS
05 59 65 73 11, contact@autocars-hiruak-bat.com



12.3. Conformément à la législation applicable, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et/ou de suppression de ses données personnelles. Le Client peut également s'opposer à leur traitement à des fins commerciales. Le Client peut exercer ces droits ; ou adresser toute autre question, par mail à contact@autocars-hiruak-bat.com ou en Agence Commerciale située au 26 avenue de Navarre, 64120 SAINT PALAIS.

12.4. Pour toute question relative au traitement des données personnelles, le client peut également s'adresser au délégué à la protection des données du Prestataire contact@autocars-hiruak-bat.com

13. FORCE MAJEURE

13.1. Ni la société ni le Client ne faillit à ses obligations contractuelles dans la mesure où leur inexécution résulte d'un cas de force majeure, notamment les incendies, dégâts des eaux, catastrophes naturelles, les tempêtes, inondations, tremblements de terre, blocages des moyens de transport ou d'approvisionnement, l'arrêt de fourniture d'énergie, ainsi que tous les autres faits indépendants de la volonté des parties empêchant l'exécution des obligations incombant au Client ou au réseau Chronoplus.

13.2. La force majeure ne libère le Client ou les AUTOCARS HIRUAK BAT que sous réserve de l'invoquer, dans la mesure et pendant le temps de l'empêchement.

14. RÉCLAMATION

14.1. Pour toute réclamation, le Client pourra effectuer une démarche auprès des AUTOCARS HIRUAK BAT :

- Par mail à contact@autocars-hiruak-bat.com
- Par courrier en écrivant au 26 avenue de Navarre, 64120 SAINT PALAIS
- Par téléphone au 05 59 65 73 11 (du lundi au vendredi de 08h45 à 12h et de 14h30 à 18h30)

14.2. En cas de contestation, le Client devra exposer les motifs de ses griefs et produire toute pièce utile au traitement de sa demande.

14.3. Conformément à l'article L.612 et suivants du Code de la consommation, le Client, après avoir saisi le service client des lignes car express 10, 11 et 12 et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 2 mois, peut recourir à une procédure de médiation conventionnelle auprès du Médiateur Tourisme et Voyage.

14.5. Conformément à l'article L.223-2 du Code de la consommation, Les AUTOCARS HIRUAK BAT informent le Client de la possibilité de s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique disponible sur le site internet www.bloctel.gouv.fr.



15. DIFFÉRENDS ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

15.1. Les présentes Conditions Générales de vente sont régies par le droit français.

15.2. Les contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation du Contrat seront, avant toute demande en justice, soumises à expertise amiable. Tout différend sera soumis aux juridictions compétentes du Tribunal compétent.



AUTOCARS HIRUAK BAT, 26 avenue de Navarre, 64120 SAINT PALAIS
05 59 65 73 11, contact@autocars-hiruak-bat.com

